This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

2044 103 234 613

Spain

Conferences Internationales Pour Les Negociations Commerciales Entre L'Espagne Et Les Pays Bas

137
186,9

HARVARD
LAW
LIBRARY

Digitized by Google

137
186.9

Bd. Mar. 1934

HARVARD LAW LIBRARY

Received Sept. 7. 1927

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

137/1869
Spain: Miscellaneous

CONFÉRENCES INTERNATIONALES

POUR LES

NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

169

ENTRE L'ESPAGNE ET LES PAYS BAS

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

du 26 et 29 Avril, 4 Mai et 2 Juillet.

MADRID
EL PROGRESO EDITORIAL
1892

Digitized by Google

SEP 7 1927

Digitized by Google

CONFÉRENCES INTERNATIONALES

POUR LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

ENTRE L'ESPAGNE ET LES PAYS BAS

26 AVRIL 1892.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONFÉRENCES INTERNATIONALES

POUR LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

ENTRE L'ESPAGNE ET LES PAYS BAS

4ME CONFÉRENCE

SAMEDI 2 JUILLET 1892

PRÉSIDENCE DE MR. DUPUY DE LÔME

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE

Messieurs les Commissaires Espagnols et Monsieur le Ministre des Pays Bas se sont réunis au Ministère des Finances, le samedi 2 Juillet 1892, à 2 heures.

Étaient présents.

Pour l'Espagne:

Monsieur DUPUY DE LÔME.

Monsieur CASTEDO.

Pour les Pays Bas:

Monsieur GERICKE.

Monsieur F. G. AYUSO remplit les fonctions de Secrétaire du bureau.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Monsieur DUPUY DE LÔME annonce que Mr. Navarro Reverter étant absent en mission de son Gouvernement il a été chargé de le remplacer en qualité de Président de la Commission Espagnole.

Digitized by Google

Monsieur le Baron Gericke de Herwynen le prie de prendre aussi la Présidence de la Conférence.

Monsieur Dupuy de Lôme remercie Monsieur le Ministre et il accepte pour se conformer aux précédents. Il expose les résultats des pourparlers et démarches qui ont eu lieu depuis la dernière Conférence. Comme conséquence il déclare que le Gouvernement Espagnol sera toujours disposé à examiner avec toute bienveillance chaque proposition faite en vue d'augmenter la liste du Tableau (annexe 2) présenté par Monsieur le Ministre des Pays-Bas. Il ajoute que pour donner satisfaction aux désirs de son Honorable Collègue et eu égard à la libéralité du tarif hollandais pour les produits coloniaux, le Ministre d'Outremer réformera le numéro du tarif d'importation qui a rapport au fromage à Cuba et Porto-Rico, et qu'un droit de 5 centavos sera établi au lieu de celui de 20; c'est-à-dire une réduction de 75 pour 100. Cette réduction entrera en vigueur immédiatement après la signature de la Déclaration. L'importation sous connaissement direct sera assimilée à l'importation directe.

Il déclare aussi que si l'Espagne établit aux îles Philippines un régime analogue à celui établi à Cuba et Porto-Rico, le commerce des Pays-Bas jouira du même traitement dont il doit jouir dans les Antilles espagnoles aux termes de l'article 2 de la Déclaration.

Monsieur le Baron Gericke prend acte de ces déclarations et il remercie Mr. Dupuy de Lôme de la communication qu'il a bien voulu faire.

Monsieur Dupuy de Lôme ajoute que le projet de Déclaration ayant mérité l'approbation des deux Gouvernements, il propose de l'adopter dans la forme suivante.

A) Texte de la Déclaration.

B) Tarif de Droits à l'entrée en Espagne.

C) Tableau de numéros du tarif espagnol d'après l'article 2 de la Déclaration.

Monsieur le Baron Gericke adhère à la proposition de Monsieur le Président, il se félicite des excellents rapports qui n'ont cessé de régner pendant la négociation, et il remercie Messieurs les Délégués Espagnols de leur constante bienveillance.

Digitized by Google

Monsieur Dupuy de Lôme exprime des sentiments analogues et remercie très chaleureusement Monsieur le Ministre de sa bienveillante courtoisie.

La séance est levée á 3 heures.

E. Dupuy de Lôme

Gericke

J. Castedo

Digitized by Google

Digitized by Google

DÉCLARATION

En attendant la conclusion d'une Convention de Commerce et de Navigation entre l'Espagne et les Pays-Bas établie sur des bases plus amples, le Gouvernement de Sa Majesté le Roi d'Espagne et le Gouvernement de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas sont convenus de la Déclaration suivante:

1.° Les articles originaires des Pays-Bas et de leurs Colonies, mentionnés dans le tarif ci-joint (annexe 1), payeront en Espagne et îles adjacentes lorsqu'ils seront importés directement, les droits qui s'y trouvent inscrits.

2.° Les produits insérés dans les tableaux ci-joints (annexes 1 et 2), n'y seront pas assujettis à des droits autres ni plus élevés lorsqu'ils seront importés directement, que ceux afférents aux produits similaires d'origine ou de manufacture d'une autre Nation.

3.° Les produits originaires des Pays-Bas et de leurs Colonies non compris dans les annexes 1 et 2 de cette Déclaration, seront assujettis dans la Péninsule et îles adjacentes, lorqu'ils seront importés directement, au tarif minimum (seconde colonne) du tarif général du 31 Decembre 1891.

4.° Les produits originaires des Pays-Bas et de leurs Colonies, importés directement, payeront dans les îles de Cuba et Porto-Rico et pendant la durée de la pré-

Digitized by Google

sente Convention, les droits de la seconde colonne du tarif des Douanes spécial des dites Provinces du 25 Avril 1892 aussi longtemps que ce tarif restera en vigueur.

5.° L'importation sous connaissement direct (through bill of landing) est assimilée à l'importation directe.

6.° Les produits originaires de l'Espagne et îles adjacentes, et ceux des îles de Cuba et Porto-Rico, ne seront pas soumis à leur importation dans les Pays-Bas à d'autres droits que ceux des autres Nations.

7.° Cette Déclaration sera soumise, dans le plus bref délai possible, à l'approbation de la législature des deux pays: en cas de dénonciation par l'un des deux Gouvernements, elle cessera ses effets un an après la date de cet acte.

Digitized by Google

Annexe 1

TARIF DES DROITS D'ENTRÉE EN ESPAGNE

	Pesetas.	
Fromage	0,25	par kilogr.
Beurre	40	par 100 kilogr.
Genièvre jusque 22° Cartier	160	par hectolitre.
Rhum	160	—
Bière	12,50	—
Capsules métalliques pour bouteilles	15	par 100 kilog.
Étain en lingots	11	—
Staniol	22	—
Sulfate ammoniacal	0,25	—
Indigo	15	—
Oignons à fleurs	libres.	

Digitized by Google

Digitized by Google

Annexe 2

Tableau des articles d'origine hollandaise qui ne pourront pas être assujettis en Espagne à des droits d'entrée autres ni plus élevés que les produits similaires d'origine ou de manufacture d'un autre pays.

Beurre de cacao.
Cacao en poudre.
Chicorée.
Eaux de vie et liqueurs.
Verreries.
Peaux et cuirs non tannés.
Machines.
Huiles végétales (de lin).
Amidon.
Carton ordinaire et papier.
Flanelle à chaine de coton.
Sacs en jute.
Parafine, stéarine, cire et blanc de baleine (ouvrés).
Courroies en cuir pour machines.
Imprimés coloriés (estampes, dessins, cartes coloriées).
Fécules pour usage industriel et dextrine, y compris la fécule de pommes de terre.
Vaches à lait.
Bétail.
Ecorce de quinine de Java.
Sucre.
Gomme élastique de Java.
Gomme damar.
Gomme copale.
Gomme benzoé.
Cassia vera.
Noix muscades.
Thé.
Fers fondus en objets ordinaires (numéro 28 du Tarif.)
Idem en objets fins (numéro 29 id).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google